



Procés après départ société ???

Par **toto1728**, le **06/01/2014** à **17:44**

Bonjour,

Je viens de démissionner de la SARL ou j'étais co-gérant à part égale. j'ai cédé toute mes parts à mon ex-associé.

Celui ci assez menteur, m'a appeler pour me dire que j'avais fait une erreur sur un chantier qui allait couter beaucoup d'argent à la société. Il me dis qu'il peut s'il le veut me faire rembourser car à ce moment là j'étais encore gérant. Il me parle de 17 000 euros.

D'après lui, n'étant plus dans la société, sa serait mon assurance personnel qui prendrait en charge le remboursement.

Mon ex-associé est quelqu'un qui ment beaucoup mais cette fois ci dit il la vérité ?

cordialement